

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2015

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 2 février 2015 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 janvier 2015;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – Conseillers
 - 8.2 – Inspecteur en bâtiment
 - 8.3 – Inspecteur à la voirie;
 - 8.4 – Dépôt du compte rendu du comité citoyen;
 - 8.5 – Dépôt du compte rendu du comité MADA;
 - 8.6- Dépôt du compte rendu du comité Loisirs 4 Horizons;
- 9- Adoption du règlement 2015-039 relatif au traitement des élus;
- 10- Dépenses incompressibles 2015;
- 11- Pacte rural;
- 12- Varia ouvert;
- 13- Période de questions;
- 14- Fin de la séance.

2015-017 résolution no 2015-017

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 2 février 2015.

ADOPTÉ

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 janvier 2015

2015-018 résolution no 2015-018

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2015 est adopté.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal
Aucun.

4) Période de question

Monsieur Robert Burns apporte un commentaire sur les luminaires.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2015-02-02 été remise à tous les membres du conseil.

2015-019 résolution no 2015-019

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la correspondance 2015-02-02 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉ

6) Autres sujets

1- Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Nouveau projet cette année, soit le Bureau des passeports. Invitation au lancement officiel pour la remise des premiers passeports, jeudi le 19 février de 12h15 à 13h00. Confirmation s.v.p.

2- Cité-école Louis-Saint-Laurent – Invitation à la finale du concours Un lunch presque parfait, vendredi 23 janvier du 10h30 à 13h30.

3- Renée Drouin, 135, chemin Redden – Envoi d'une lettre sur les conditions routières du chemin et son insatisfaction.

4- Sûreté du Québec - Estrie – Invitation à la 2^e édition du souper-bénéfice, mardi le 9 juin 2015, 100\$ par personne.

5- Club de Chasse et Pêche Island Brook et Robert Burns – Propriétaires au bout du chemin Lister et suite au dépôt de la nouvelle réforme cadastrale, il appert que ce chemin municipal n'a jamais été enregistré, le chemin étant entretenu par la municipalité les propriétaires demandent que l'erreur soit corrigé.

De l'information sera prise auprès des arpenteurs.

6- Club de motoneigistes des Monts Appalaches – Demande d'autorisation pour la traverse de routes sur le territoire de la municipalité (chemin Goddard).

2015-020 résolution no 2015-020

Il est proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par le conseiller Germain Boutin et résolu que le conseil municipal de Newport autorise la reconduction des mêmes traverses de motoneiges que par les années antérieures, pour la saison 2015 au Club de motoneigistes des Monts Appalaches, conditionnellement à l'installation d'une signalisation conforme aux normes par le club.

ADOPTÉ

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2015-01-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

9	Infotech (impla.nouvelle version & réforme cadastrale)	231.40 \$
13	Monty Coulombe senc (honorare Octobre/Décembre)	142.86 \$
23	Journal Régional (cotisation 2015)	814.00 \$
24	Stanley et Danny Taylor transp.inc. (ordure-neige)	52 369.50 \$

26	MRC du Haut St-François (téléphonie & Q.P. 1 ^{er} versement)	49 376.68 \$
40	Luc Deslongchamps (frais de déplacements)	81.06 \$
37	Hydro-Québec (Luminaires)	167.45 \$
108	Transvision Cookshire Inc. (Réparation luminaires)	85.80 \$
238	Lise Houle (frais déplacements octobre à janvier)	83.75 \$
247	Postes Canada (10 rouleaux timbres)	977.29 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement)	492.95 \$
406	Chantal Auger (concierge)	300.00 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Régie Haut St-François (enfouissement)	483.41 \$
	Coop des Cantons (diesel et autres)	52.87 \$
	Clément Turcotte /M. Corriveau (entente ch.Domaine)	3 500.00 \$
	Salaire de janvier	5 866.36 \$
	Salaire du Conseil	2 838.04 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	117 863.42 \$

2015-021 Résolution no 2015-021

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉ

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

Comité Loisirs : La Conseillère Désindes informe que le mini carnaval de e l'OTJ St-Mathias de Bonneterre aura lieu le 14 février 2015.

8.2) inspecteur en bâtiment

Aucun rapport n'a été déposé.

8.3) inspecteur à la voirie

Aucun rapport n'a été remis.

8.4) comité de citoyens

Aucun rapport n'a été reçu.

8.5) comité MADA

Un compte rendu d'une rencontre tenue le 15 janvier 2015 est remis.

8.6) comité Loisirs 4 Horizons

Un compte rendu des activités du comité des loisirs est remis. Dans le suivi du rapport le conseil municipal discute de la demande émise en novembre 2014 de Loisirs 4 Horizons pour obtenir la clé de la salle municipale.

2015-022 Résolution no 2015-022

Proposé par la conseillère Anne marie Yeates-Dubeau, appuyé par le

conseiller Germain Boutin, il est résolu d'aviser Loisirs 4 Horizons que la clé donnant accès à la salle municipale ne sera pas remise, le même processus établi pour utiliser la salle, continu de s'appliquer.

ADOPTÉ

9) Adoption du règlement 2015-039 relatif au traitement des élus

Le projet de règlement 2015-039 a été remis aux élus avant la présente séance et ils en ont pris connaissance; il n'y aura donc pas de lecture avant son adoption.

Province de Québec
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François
Municipalité de Newport

Règlement no 2015-039

RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Newport est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le Conseiller Germain Boutin à la séance régulière du 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Tétrault Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement 2011-027 et ses amendements.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2015 et les exercices suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 13 264.32 \$, dont 4 836.48 \$ non imposable puisque cette dernière somme est une allocation de dépenses.

La rémunération de base annuelle du conseiller est fixée à 3 465.36 \$, dont 1 142.28 \$ non imposable puisque cette dernière somme est une allocation de dépenses.

ARTICLE 5

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour chaque exercice financier, d'un pourcentage correspondant aux taux

d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, jusqu'à concurrence d'un maximum de 5%. Le 30 septembre servant de base de référence.

L'allocation de dépenses est majorée en conséquence.

ARTICLE 6

En plus, de la rémunération fixée, les membres du Conseil ont droit à une somme de cinquante (50\$) dollars jusqu'à la somme maximum de 100\$ par mois, pour toutes présences à un comité dévolu par leurs tâches respectives qui devra être autorisée par résolution du Conseil municipal. Cette somme sera additionnée à la rémunération de base. Ladite somme pourra être haussée par simple résolution adoptée par le conseil municipal.

ARTICLE 7

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ

10) Dépenses incompressibles 2015

Administration générale

Conseil

02-110-00-131	rémunération de base des élus	22 367.00 \$
02-110-00-133	allocations de dépenses des élus	11 691.00 \$
02-110-00-200	cotisations de l'employeur	3 052.00 \$
02-110-00-310	déplacement des élus	2 500.00 \$
02-110-00-429	assurances des élus	420.00 \$
02-120-00-412	application de la loi cour municipale	3 542.00 \$
02-130-00-141	salaire gestion financière et admin.	49 470.00 \$
02-130-00-200	cotisations de l'employeur	7 835.00 \$
02-130-00-310	déplacement pour gestion fin. et adm.	1 000.00 \$
02-130-00-320	poste et de transport	2 000.00 \$
02-130-00-330	communication	1 300.00 \$
02-130-00-331	Site Web	700.00 \$
02-130-00-349	publicité autres dons	3 775.00 \$
02-130-00-411	Informatisation des chemins municipaux	4 500.00 \$
02-130-00-412	honoraires services juridiques	5 000.00 \$
02-130-00-413	honoraires comptabilité et vérification	10 500.00 \$
02-130-00-414	honoraires administration et informatique	6 000.00 \$
02-130-00-420	assurances direction générale	575.00 \$
02-130-00-424	assurances cautionnement	260.00 \$
02-130-00-494	cotisations versées à associations et	2 775.00 \$
02-130-00-522	entretien réparation bâtiment terrain	7 000.00 \$
02-130-00-527	entretien réparation ameublement	3 700.00 \$
02-130-00-610	aliments boisson tabac	325.00 \$
02-130-00-641	articles de quincaillerie	100.00 \$
02-130-00-643	petits outils	100.00 \$
02-130-00-660	articles de nettoyage	400.00 \$
02-130-00-670	fournitures de bureau imprimés et livres	2 500.00 \$
02-130-00-681	électricité: Hôtel de Ville	4 250.00 \$
02-130-00-726	achats de biens - ameublement et equip.	2 500.00 \$
02-130-00-951	contribution organisme sur dettes de	2 782.00 \$
02-130-00-952	Fond de soutien aux territoires en	0.00 \$
02-130-01-999	frais de caisse	1 400.00 \$
02-130-02-999	frais de banque	250.00 \$
02-150-00-951	contribution organisme évaluation.	25 859.00 \$
02-150-01-991	Projet Logiciel Évaluation 2015	3 915.00 \$
02-190-00-999	remboursement de taxes	1 000.00 \$
02-190-01-999	intérêts sur remboursements de taxes	500.00 \$

Total Administration générale

195 843.00 \$

Sécurité publique

02-210-00-960	organisme gouvernemental police	112 992.00 \$
02-220-00-959	contribution autre incendies (agglo)	176 647.00 \$
Total Sécurité publique		289 639.00 \$

Transport

02-320-00-141	salaire régulier: préposés en voirie	30 000.00 \$
02-320-00-200	cotisation de l'employeur	4 500.00 \$
02-320-00-330	dépense de communication	1 000.00 \$
02-320-00-411	services scientifiques et de génie	3 000.00 \$
02-320-00-423	assurances responsabilité civile	3 500.00 \$
02-320-00-425	assurances véhicules moteurs	550.00 \$
02-320-00-455	assurances immatriculation	1 000.00 \$
02-320-00-516	location machineries, outillage et	115 000.00 \$
02-320-00-521	entretien réparation chemins d'été	2 500.00 \$
02-320-00-525	entretien réparation camion	2 000.00 \$
02-320-00-620	gravier sable asphalte pierre	170 000.00 \$
02-320-00-631	essence et huile diesel	6 500.00 \$
02-320-00-635	produit chimique abat-poussière	45 000.00 \$
02-320-00-641	articles de quincaillerie	1 000.00 \$
02-320-00-643	petits outils	1 000.00 \$
02-330-00-141	salaire régulier préposé en voirie	2 000.00 \$
02-330-00-200	cotisations de l'employeur	260.00 \$
02-330-00-310	Frais déplacement -Inspecteur Voirie	300.00 \$
02-330-00-443	enlèvement de la neige	237 615.00 \$
02-330-00-521	entretien réparation chemins d'hiver	2 000.00 \$
02-340-00-520	luminaires	1 000.00 \$
02-340-00-681	électricité	2 000.00 \$
02-355-00-649	pièces accessoires signalisation	1 500.00 \$
02-370-00-448	contribution autre organisme transport du	2 811.00 \$
02-370-00-951	Transport collectif - Q.P.	380.00 \$
Total Transport		636 416.00 \$

Hygiène du milieu

02-414-00-959	contribution organisme traitement des	17 144.00 \$
02-414-10-959	traitement des eaux	3 780.00 \$
02-415-00-419	Installation septique	1 000.00 \$
02-451-10-446	déchets domestiques: cueillette et	60 000.00 \$
02-451-10-700	bacs pour matières résiduelles	500.00 \$
02-451-20-959	contribution organisme (élimination)	20 000.00 \$
02-452-20-959	contribution organisme centre de tri	3 150.00 \$
02-452-21-951	contribution organisme centre tri MRC	2 088.00 \$
02-452-30-951	contribution organisme collecte RDD	389.00 \$
02-460-00-516	entretien cours d'eau location	1 000.00 \$
02-470-00-951	contribution organisme environnement	3 888.00 \$
Total Hygiène du milieu		112 939.00 \$

Aménagement, urbanisme et développement

02-610-00-141	salaire régulier inspecteur bâtiment et	11 280.00 \$
02-610-00-200	cotisation de l'employeur	1 690.00 \$
02-610-00-310	déplacement de l'inspecteur bâtiment	1 200.00 \$
02-610-00-412	honoraires bureau droits et publicité	500.00 \$
02-610-00-419	honoraires schéma aménagement	2 500.00 \$
02-610-00-423	assurances	270.00 \$
02-610-00-670	fournitures de bureau imprimés et livres	275.00 \$
02-610-00-951	contribution organisme administration	23 608.00 \$
02-610-10-951	contribution organisme entente	12 495.00 \$
02-620-00-951	contribution organisme développement	9 649.00 \$
Total Aménagement, urbanisme et développement		63 467.00 \$

Loisirs et culture

02-700-00-349	Agente Ressources	7 500.00 \$
---------------	-------------------	-------------

02-700-00-951	Loisirs Q.-P.	726.00 \$
02-701-00-681	Électricité -Parc Island Brook	275.00 \$
02-701-00-720	Pacte Rural	35 502.00 \$
02-701-00-900	subvention loisirs de Newport	10 500.00 \$
02-701-00-999	Projet MADDA	2 500.00 \$
02-702-01-330	Communication - Internet	300.00 \$
02-702-01-527	Entretien & Réparation - Internet	300.00 \$

Total Loisirs et culture 57 603.00 \$

Total Charges 1 355 907.00 \$

2015-023 résolution no 2015-023

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte et autorise la dépense et le paiement de chacune des dépenses incompressibles jusqu'à concurrence du montant prévue au budget à la date d'échéance de celle-ci.

ADOPTÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites projetées par le conseil de la susdite municipalité
Signé le 2 février 2015.

Lise Houle
Directrice générale et secrétaire-trésorière

11) Pacte rural

Le sujet est reporté, le comité de citoyens n'a pas contacté le bureau avec le projet et doit se rencontrer le 5 février prochain.

12) Varia ouvert

13) Période de Questions

Aucune question n'est posée.

14) Fin de la séance

2015-024 Résolution no 2015-024

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la séance soit levée. Il est 19H50.

ADOPTÉ

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 12^e jour de janvier 2015.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière